

D.2015.05.27.7.17

1/3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 27 Mai 2015

MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

7 - INVESTISSEMENTS METRO

7.17 - LIGNE A - ISSUE DE SECOURS CAPITOLE / SECURITE TUNNEL

Avenant n° 2 au marché F 2011 9306 M Assurances construction - Lot 2 Police d'assurance Tous Risques Chantier conclu avec le groupement GRAS SAVOYE / ZURICH - Approbation de l'avenant

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, MME MARTI, MM TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. BRIAND, CHOLLET, LAGLEIZE, MOUDENC, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présent :

M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME ROUCHON.

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2010.03.29.2.1 en date du 29 mars 2010, le Conseil Syndical du SMTc a approuvé le programme d'assurance défini pour les 3 sous-opérations :

- amélioration du niveau de sécurité dans les tunnels,
- amélioration de points particuliers en stations
- création anticipée d'une issue de secours.

Par délibération D 2011.07.11.1.7 du 11 juillet 2011, le Comité Syndical a autorisé la signature du marché n° F 2011 9306 M Lot 2 Tous Risques Chantier avec le groupement GRAS SAVOYE / ZURICH pour un montant de prime prévisionnelle de 138 618,97 € TTC au taux de 5,89 ‰ pour les opérations Issue de secours Capitole – Amélioration de la sécurité en tunnel.

Par délibération D 2014.12.17.6.6 du 17 décembre 2014, le Comité Syndical a autorisé la signature de l'avenant 1 au marché n° F 2011 9306 M avec le groupement GRAS SAVOYE / ZURICH pour un montant de 20 376,99 € TTC, soit une augmentation de 14,70% par rapport au montant initial du marché, lié à l'opération Sécurité Tunnel, les travaux de l'issue de secours Capitole étant achevés, suite à :

- La prolongation du délai de couverture de la police, liée au décalage du planning du fait :
 - o du décalage du phasage de réalisation des puits de ventilation,
 - o et, également des difficultés rencontrées par les entreprises lors de la réalisation des travaux,
- L'augmentation de prime induite par cette prolongation de délai

1° - Objet de l'avenant

Le groupement d'entreprises AXIMA SEITHA/FONTANIE en charge du marché ventilation sur l'opération sécurité en tunnel a rencontré des difficultés dans le cadre de la réalisation des travaux et connaît donc du retard dans l'exécution de ses travaux. Ceci a donc pour conséquence de retarder la réception de l'opération.

Ainsi, cet avenant a pour objet la prolongation de l'assurance en Tous Risques Chantier des travaux liés à l'opération Sécurité Tunnel.

Le présent avenant n°2 au marché F 2011 9306 M a donc pour objet :

- La prolongation du délai de couverture de la police Tous Risques Chantier, liée au décalage du planning de la sous opération sécurité en tunnel,
- L'augmentation de prime induite par cette prolongation de délai pour un montant de 8 841,72€ TTC. Cette prime a fait d'objet d'une négociation entre le Conseil en Assurance de la SMAT et le titulaire du marché.

2° - Délais

Le délai de couverture de cette police d'assurance dans le cadre de cette opération de 45 mois issu de l'avenant 1 se trouve prolongé de 3 mois, soit un terme au 30 juin 2015.

D.2015.05.27.7.17

3/3

3° - Impact financier du présent avenant n°2 sur le marché

Impact sur les prix du marché

Récapitulatif des montants :

- 1) Montant initial du marché
- 2) Montant de l'avenant n°1
- 3) Montant de l'avenant n°2

138 618,97 € TTC
20 376,99 € TTC
8 841,72 € TTC

Montant total du marché (initial + avenants n°1 et n°2)

167 837,68 € TTC

Le montant du marché est porté de 138 618,97 € TTC à **167 837,68 € TTC**, soit une augmentation de 21,08% par rapport au montant initial du marché.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du **28 avril 2015** émis un avis favorable à la passation du présent avenant.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 2 au marché F 2011 9306 M et d'en autoriser la signature.

* *
*

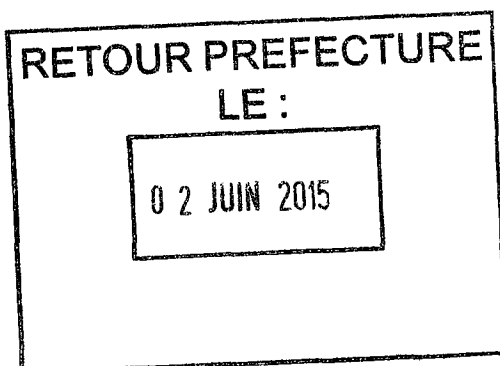
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n° 2 au marché F 2011 9306 M avec le groupement GRAS SAVOYE / ZURICH pour un montant de 8 841,72 € TTC.

ARTICLE 3 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

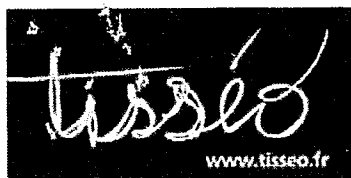


Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES".
Jean-Michel LATTES



**CREATION ISSUE DE SECOURS
CAPITOLE
AMELIORATION SECURITE EN
TUNNELS**

LOT 2- ASSURANCE TOUS RISQUES CHANTIER

AVENANT N° 2

F 2011 9306 M

MARS 2015

GRAS SAVOYE / ZURICH



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr



ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

L'avenant 1 au marché F 2011 9306 M a pour objet :

- La prolongation du délai de couverture de la police, liée au décalage du planning du fait :
 - o Du décalage du phasage de réalisation des puis,
 - o Et également des difficultés rencontrées par les entreprises lors de la réalisation des travaux,
- L'augmentation de prime induite par cette prolongation de délai

Conformément aux dispositions des articles 2.3 et 7.1 des CCP, le présent avenant n°2 au marché F 2011 9306 M a pour objet l'intégration de :

- La prolongation du délai de couverture de la police, liée au décalage du planning du fait :
 - o des difficultés rencontrées par des entreprises lors de la réalisation des travaux,
- L'augmentation de prime induite par cette prolongation de délai

Cet avenant a uniquement pour objet les travaux liés à l'opération Sécurité Tunnel, les travaux de l'issue de secours Capitole étant achevés.

ARTICLE 2 – MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'avenant, tel qu'il résulte de la proposition de l'assureur en date du 27 mars 2015, s'élève à 8 841,72 € TTC :

Récapitulatif des montants :

1) Montant initial du marché	138 618,97 € TTC
2) Montant de l'avenant n°1	20 376,99 € TTC
3) Montant de l'avenant n°1	8 841,72 € TTC

Montant total du marché (initial + avenants n°1 et n°2) 167 837,68 € TTC.

ARTICLE 3 – MODIFICATIONS APPORTEES A L'ACTE D'ENGAGEMENT

- Le nouveau montant du marché mentionné à l'article 2 de l'acte d'engagement, tel qu'il résulte du présent l'avenant n° 2, s'élève à **167 837,68 € TTC.**

ARTICLE 4 – MODIFICATIONS APPORTEES AUX CCP

- Le délai global de l'opération de construction est modifié par le présent avenant n°2.

Le délai de 45 mois issu de l'avenant 1 est augmenté de 3 mois, soit un terme au 30 juin 2015.

information et recours pour tous motifs
intérieur à celui-ci.

modifiées par le présent avenant

